

Patrimoine de Senlis

FONDS DE DOTATION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Mon don s'élève à euros

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :

«Fonds de dotation Patrimoine de Senlis»

- Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don, limité à 20% du revenu imposable.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenu.

- Pour les entreprises / personnes morales, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Nom et Prénom ou Société et représentant légal :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Souhaitez-vous que votre nom soit ajouté à une « liste de bienfaiteurs » ?

- Oui, je souhaite faire partie d'une « liste de bienfaiteurs »
- Non, je préfère conserver l'anonymat.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Date et signature